

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON tenue ce lundi 13 décembre 2021 à 19h30. Le conseil siégeant en séance ordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie sous toute précaution de distanciation.

Sont présents et formant quorum Mesdames les conseillères Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau et Nicole Gravel ainsi que messieurs les conseillers Alain Prescott, Bruce Boivin et Denis Desroches, siégeant tous sous toutes les précautions de distanciation sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

résolution no. 2021-12-391

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021.

EN CAISSE	308 518.95\$
COMPTE ÉPARGNE-1	645 503.04\$
COMPTE ÉPARGNE (Gestion du Lac)	57 011.87\$

COMPTES À PAYER

12121-Rocheleau Vikki – formation élection	16,88\$
12122-Boucher Carolyne – salaire élection	390,50\$
12123-Les entreprises A. Laporte – tracteur à gazon	22 652,37\$
12124-SAAQ – immatriculation roulotte gestion du lac	78,35\$
12125-Albert Viau – pièces réseaux d'aqueduc	2 337,21\$
12126-Armstrong David – dén. Dom. Turenne, Armstrong, Royal, PAO(1/6)	1 893,16\$
12127-Ascenceurs Lumar – entretien mensuel novembre et réparation	821,27\$
12128-Ass. des personnes handicapées – subvention temps des fêtes	200,00\$
12129-Bruneau pièces d'auto – entretiens divers travaux publics	525,65\$
12130-Les cafés Gaboury – divers administration	71,70\$
12131-Charbonneau Manon – remb. divers achats aînés et bibliothèque	128,57\$
12132-COMBEQ – cotisation inspectrice	436,91\$
12133-G. Desrosiers transport – niveleuse novembre	2 086,80\$
12134-Distribution André Lachance – divers administration	28,00\$
12135-Ent. Claude Beausoleil – ordures nov. et dén. Chalet des loisirs	13 743,71\$
12136-Exc. Alain Prescott – location pelle débarcadère, dén. lac Poitras	2 859,72\$
12137-Finition de béton SM – aménagement trottoir centre multi	11 692,96\$
12138-Fonds de l'information sur le territoire – mutations novembre	55,00\$
12139-Féd. Québécoise des Municipalités – assurance lac Maskinongé	21,80\$
12140-Garage R. Yale – essence novembre	1 860,97\$
12141-Groupe CCL – fournitures élections	2 887,02\$
12142-Le Groupe Harnois – chauffage caserne	713,30\$
12143-Houle Sylvain – projet coop santé	880,55\$
12144-Lafarge – gravier	1 444,68\$
12145-Lanau industries – location plaque d'acier débarcadère	574,88\$
12146-L'atelier urbain – honoraires professionnels urbanisme oct. et nov.	2 102,61\$
12147-Lefrançois sports – plaques conseillers, matériel centre multi	48,28\$
12148-Location d'outils St-Gabriel – location outils travaux publics	223,52\$
12149-Exc. N. Majeau – dén. sec. 1-2, caserne, ret. Lac des Sapins	98 435,74\$
12150-David Majeau – déneigement dom. Bruneau, Comtois, Lamarre	4 316,36\$
12151-Marché St-Gabriel – divers administration, cadeaux employés	785,95\$
12152-Marier Stéphanie – frais déplacement, remb. fournitures élections	198,07\$
12153-Marina Mandeville – essence	34,40\$
12154-Martech – panneaux signalisations	566,03\$
12155-MRC de D'Autray – quotes-parts mat. rési. 64 114,28\$	199 141,12\$
serv. TI juillet à sept.	37,51\$
quotes-parts serv. inc.129	650,00\$
évaluation novembre	5 339,33\$
12156-Nordik eau – analyse d'eau	861,08\$
12157-Papeterie Beaulieu – fournitures centre multi	1 526,78\$
12158-Purolator – transport document élection	29,27\$
12159-60-61-62-Quinc. Piette – divers voirie, mairie, élections, multi	6 653,15\$
12163-Régie intermunicipale – q-p novembre, heures glace Loups	20 736,16\$
12164-Ent. Pierre Robillard – entretien édifice mairie et multi	3 411,16\$
12165-RSM auto – entretien véhicule travaux publics	837,76\$
12166-Services sanitaires Asselin – collecte recyclage novembre	4 096,16\$
12167-Sintra – asphalte froid	479,62\$
12168-SPICA vision – correction acoustique centre multi	7 078,15\$
12169-Récupération Tersol – collecte des matières organiques novembre	5 313,38\$
12170-Tessier récréo-parc – automate jeux d'eau	1 581,03\$
12171-Vacuum St-Gabriel – vidange de fosses	678,35\$

12172-Ville St-Gabriel – achat d'eau, égouts, red. carrières sablières	172 292,70\$
12173-Wolseley Canada – pièces aqueduc	1 010,55\$
12174-Xerox – photocopies novembre	65,41\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-2609-ADMQ – formation	143,72\$
P-2610-11-12-Bélanger Sauvé, avocats – divers dossiers	10 078,87\$
P-2613-14-Bell Canada – téléphone et internet centre multi	142,92\$
P-2615-Bell mobilité – cellulaire voirie, gestion lac	130,76\$
P-2616-Dery télécom – téléphone chalet des loisirs	99,47\$
P-2617-FTQ fonds de solidarité – remise REER employés	3 157,80\$
P-2618-Hydro-Québec – lumières de rues	361,60\$
P-2619-Hydro-Québec – pompe Chemin du Lac	275,33\$
P-2620-Hydro-Québec – débarcadère	27,77\$
P-2621-Hydro-Québec – caserne	128,89\$
P-2622-Hydro-Québec – parc de la Pointe	53,48\$
P-2623-Hydro-Québec – chalet des loisirs	328,27\$
P-2624-Hydro-Québec – édifice mairie	1 563,67\$
P-2625-Hydro-Québec – pompe rue Rosaire	232,91\$
P-2626-Hydro-Québec – compteur d'eau rue St-Cléophas	34,72\$
P-2627-Hydro-Québec – compteur d'eau 6 ^e Rang	35,18\$
P-2628-Hydro-Québec – biénergie édifice mairie	1 817,23\$
P-2629-Hydro-Québec – compteur d'eau Petit 5 ^e rang	39,31\$
P-2630-Hydro-Québec – centre multifonctionnel	1 632,80\$
P-2631-Ministère du revenu – remise provinciale	16 823,17\$
P-2632-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	365,80\$
P-2633-34-Receveur général du Canada – remise fédérale	6 653,75\$
P-2635-SSQ assurance – assurance groupe	3 146,19\$
P-2636-Technicost – frais transaction	9,78\$
Salaire du conseil municipal – novembre 2021	6 346,34\$
Salaire des employés – novembre 2021 (4 semaines)	31 476,85\$
Salaire élections – novembre 2021	18 795,12\$

TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE NOVEMBRE 704 806,45\$

La conseillère Manon Charbonneau déclarant son intérêt au paiement #12131 se retire de l'autorisation de paiement, mais l'accepte pour les autres dépenses.

résolution no. 2021-12-392

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

ORDRE DU JOUR

1-AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Vivian Beausoleil qu'à la séance ordinaire du 13 décembre 2021, qu'elle entend déposer le projet de règlement #576, fixant les taux de taxes de services et certains taux spéciaux pour l'année 2022.

2-DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #576- FIXANT LES TAUX DE TAXES DE SERVICES ET CERTAINS TAUX SPÉCIAUX POUR L'ANNÉE 2022

La conseillère procède au dépôt, en cette séance du 13 décembre 2021, du projet de règlement #576 fixant les taux de taxes de services et certains taux spéciaux pour l'année 2022.

Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante, à l'adresse internet de la municipalité « saintgabrieldebrandon.com » et auprès du service du greffe de la municipalité.

RÈGLEMENT #576 FIXANT LES TAUX DE TAXES DE SERVICES ET CERTAINS TAUX SPÉCIAUX POUR L'ANNÉE 2022;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance tenue du 13 décembre 2021 par la conseillère Vivian Beausoleil.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no 2021-12-

IL EST PROPOSÉ PAR

RESOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le règlement #576 fixant les taux de taxes de services et certains taux spéciaux pour l'année 2022.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION I: COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

ARTICLE 1-1

Qu'une compensation annuelle soit imposée et prélevée comme suit:

Le taux annuel résidentiel et saisonnier est de 345\$ par unité de logement incluant les édifices à multi logements;

Le taux annuel pour une industrie ou un commerce est de 445\$;

Le taux annuel pour un camping est de 1500\$.

ARTICLE 1-2

La compensation pour le service d'aqueduc doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

ARTICLE 1-3

La compensation pour le service d'aqueduc est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

ARTICLE 1-4

La compensation pour le service d'aqueduc d'une nouvelle construction, sera facturée au prorata quant à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle évaluation selon la mise à jour du rôle.

SECTION II: COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS

Le taux de la taxe spéciale annuelle pour le déneigement des chemins privés sur le territoire de la municipalité est établi selon le calcul adopté par le règlement 434 sur le Déneigement des chemins privés et sera facturé selon le cas, selon le coût de l'entrepreneur proportionnellement au nombre de propriétés :

Domaines Turenne, Royal, Armstrong, Pointe-aux-Ormes, rue des Oiseaux : 29,58\$ par propriété.

SECTION III: COMPENSATION POUR LE SERVICE D'EGOUT

ARTICLE 3-1

Qu'une compensation annuelle de 210\$ par logement et de 250\$ par industrie soit imposée et prélevée à tous les usagers du service d'égout.

ARTICLE 3-2

La compensation pour le service d'égout, doit dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

ARTICLE 3-3

La compensation pour le service d'égout est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

SECTION IV: COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ARTICLE 4-1

Qu'une compensation annuelle de 65\$ par installation septique soit imposée et prélevée à tous les propriétaires d'une résidence permanente ou d'un commerce, pour la vidange des boues de fosses septiques et qu'une compensation annuelle de 32,50\$ soit imposée pour les résidences saisonnières.

Cette compensation est appliquée à tous les immeubles possédant une installation septique ou d'un puisard dont la vidange est en mesure d'être effectuée. Ces tarifs ne s'appliquent pas lorsqu'un immeuble bénéficie du service d'égout ou si le puisard ne peut être ouvert pour effectuer la vidange.

Le propriétaire d'une résidence isolée équipée d'une installation septique à vidange périodique est responsable de voir à sa vidange, à ses frais.

ARTICLE 4-2

La compensation pour le service de vidange des boues de fosses septiques, doit dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

ARTICLE 4-3

La compensation pour le service de vidange des boues de fosse septique, est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

SECTION V: COMPENSATION POUR LE SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES INCLUANT LA CUEILLETTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES AINSI QUE POUR LES SERVICES DE RECYCLAGE ET DE MATIÈRES ORGANIQUES.

ARTICLE 5-1

Qu'une compensation annuelle de 215\$ par logement incluant les édifices à multiples logements et de 357\$ par commerce soit imposée et prélevée à tous les usagers du service.

ARTICLE 5-2

La compensation pour le service d'ordures doit dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

ARTICLE 5-3

La compensation pour le service d'ordures est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

ARTICLE 5-4

La compensation pour le service d'ordures d'une nouvelle construction, sera facturée au prorata quant à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle évaluation selon la mise à jour du rôle.

SECTION VI: PAIEMENT PAR VERSEMENTS

ARTICLE 6-1

Les taxes foncières municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois pour tout compte de taxes dont le total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300\$), y compris les tarifs de compensation, et ce, pour chaque unité d'évaluation, ce compte sera alors divisible en quatre (4) versements égaux dont le premier sera échu trente (30) jours après la date de facturation, le deuxième versement sera échu quatre-vingt-dix (90) jours après l'échéance du premier versement, le troisième versement sera échu soixante (60) jours après l'échéance du deuxième versement et le quatrième versement sera échu soixante (60) jours après l'échéance du troisième versement. Seul le montant du versement échu est alors exigible. Les versements peuvent être effectués électroniquement par AccèsD de Desjardins ou par la Banque Nationale, par chèque ou en argent comptant au bureau de la municipalité. Le non-paiement des taxes par un contribuable dans les délais prescrits entraîne l'application d'un taux d'intérêt défini par résolution.

ARTICLE 6-2

Les prescriptions de l'article 6-1 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi que toutes les facturations complémentaires suite à une correction du rôle d'évaluation.

SECTION VII : FRAIS D'ADMINISTRATION CHÈQUE SANS PROVISION

Des frais d'administration au montant de 10\$ seront facturés à tout contribuable ayant émis un chèque sans provision.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté

3-DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis janvier 2021.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

4-ÉLECTIONS 2021 : DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de dépenses et la liste des donateurs des candidats élus à l'élection générale du 7 novembre 2021.

5-DÉPÔT DE DEUX RAPPORTS D'AUDITS DE CONFORMITÉ PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ)

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt de deux rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations effectués par la Commission municipale du Québec en date du 23 novembre 2021.

6-AUTORISATION DU 5^E DÉCOMPTE FINAL POUR LA RÉFECTION DES TRAVAUX D'AQUEDUC DU DOMAINE DU LAC DES SAPINS

résolution no. 2021-12-393

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que sous le certificat de paiement de la firme d'ingénierie GéniCité inc., au dossier des travaux de réfection du réseau d'aqueduc du domaine du Lac des Sapins, d'autoriser le paiement final du 5^e décompte au montant de 60 087,69\$ taxes incluses à Exc. Normand Majeau inc.

7-CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE l'article 35 de la loi 82 « Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale », prévoit que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

ATTENDU QUE les séances ordinaires du conseil municipal sont fixées le deuxième lundi de chaque mois à 19h30 et que lorsque le jour fixé pour la tenue d'une séance est un jour non juridique, la séance est tenue le jour ouvrable suivant;

ATTENDU QUE les séances du Conseil municipal se tiennent à la mairie située au 5111, Chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon;

résolution no. 2021-12-394

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal comme suit :

Calendrier des séances ordinaires 2022	
Lundi 17 janvier	Lundi 11 juillet
Lundi 14 février	Lundi 15 août
Lundi 14 mars	Lundi 12 septembre
Lundi 11 avril	Mardi 11 octobre
Lundi 9 mai	Lundi 14 novembre
Lundi 13 juin	Lundi 12 décembre

8-TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ

ATTENDU QU'en vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec, le conseil municipal peut décréter, par résolution, un taux d'intérêt applicable à toute créance impayée;

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-12-395

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'établir à partir du 1^{er} janvier 2022, le taux d'intérêt à 10% et le taux de pénalité à 5% sur toute créance impayée.

9- COMMISSION DE TOPONYMIE – AJOUT D'UN NOUVEAU NOM DE RUE

résolution no 2021-12-396

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'informer la Commission de toponymie du Québec de l'ajout d'un nouveau nom de rue sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, soit : chemin de la Falaise.

10-ACCEPTATION DES PLANS DE LOTISSEMENT SECTEUR CHEMIN DU REPOS

résolution no. 2021-12-397

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser les plans de lotissement du secteur chemin du Repos, des propriétaires, suivants : Transport JYH inc., M. Sylvain Gravel et Audrey Sénéchal tel que préparé par Gilles Dupont l'arpenteur-géomètre , sous la minute # 40022.

11- PROCÉDURE LÉGALE – GOOGLE MAPS

résolution no 2021-12-398

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la direction générale pour et au nom de la municipalité, à obtenir auprès de Google Maps toutes informations sur les actes de procédures afin de poursuivre l'enquête sur la conservation des informations sur les utilisateurs.

12-ADOPTION DES QUOTES-PARTS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON POUR L'ANNÉE 2022

résolution no. 2021-12-399

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le budget et les montants des quotes-parts tels que présentés par la Régie intermunicipale du CSCB pour l'année 2022, soit un montant de 241 383,43\$.

13-CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON – SOUTIEN DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE 2022

résolution no. 2021-12-400

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter une hausse de 5% de la contribution financière pour le maintien des opérations du bureau d'information touristique de Brandon pour l'année 2022 pour un montant total de 12 925,78 \$, payable en février prochain.

14- CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON – PAIEMENT DU LOYER DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE 2022

ATTENDU QUE l'entente de partage du coût du loyer du B.I.T. (Bureau d'information touristique) conclue en 2005 entre les municipalités de Mandeville, de St-Gabriel-de-Brandon et Ville de Saint-Gabriel a été renouvelée en 2020 pour une période de cinq ans.

résolution no. 2021-12-401

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter la reconduction du paiement annuel de deux mille dollars (2 000,00 \$) pour l'année 2022.

QU'à cet effet, la greffière-trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre le paiement annuel du loyer du Bureau d'Information touristique au montant de deux mille dollars (2 000,00 \$) à l'ordre de la Chambre de commerce Brandon.

15-COMITÉ – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE SAINT-GABRIEL QUANT À LA FOURNITURE ET AU BON FONCTIONNEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT DE L'EAU POTABLE

résolution no. 2021-12-402

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'à la suite de la demande de la Ville de Saint-Gabriel quant à la création d'un comité pour une éventuelle entente intermunicipale concernant la fourniture de l'eau potable et autres informations nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'approvisionnement de l'eau potable, de nommer les conseillers Vivian Beausoleil et Bruce Boivin ainsi que M. le maire Mario Frigon à la formation du comité.

16-NOMINATION DU SUBSTITUT AU COMITÉ AGIR MASKINONGÉ

résolution no. 2021-12-403

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer Denis Desroches au poste de substitut au comité Agir Maskinongé.

17-COOPÉRATIVE SANTÉ BRANDON

ATTENDU QUE les services et la pérennité des cliniques de proximité sont des enjeux dans le pôle Brandon;

ATTENDU QUE la présence de cliniques médicales est une condition essentielle pour répondre aux différents besoins de santé auprès des citoyens;

ATTENDU QUE la participation des autorités municipales dans un processus collaboratif s'avère d'une importance capitale pour la faisabilité d'un projet d'envergure;

ATTENDU QUE l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* autorise une municipalité locale d'accorder une aide à toute initiative de bien-être de la population.

résolution no. 2021-12-404

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers statuent et décrètent ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à collaborer au développement et à la pérennité de la coopérative santé dans le pôle Brandon et à assumer une partie des coûts à la hauteur des services offerts à sa population dans la mesure de ses pouvoirs d'aide à cet égard.

18-MINISTÈRE DES TRANSPORTS : SIGNATAIRE PERMIS TRAVAUX MUNICIPAUX SUR ROUTES NUMÉROTÉES POUR L'ANNÉE 2022

résolution no. 2021-12-405

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'autoriser, pour l'année 2022, M. Rémi Dubeau, directeur des travaux publics ou en son absence, Stéphanie Marier, greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, les demandes d'autorisation auprès du ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux municipaux sur les routes numérotées.

19-DIVERS MANDATS À NORDIK'EAU CONCERNANT LES EXIGENCES DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

A) RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

résolution no 2021-12-406

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de service de Nordik'eau au montant de 307\$ plus taxes, afin de compléter les informations nécessaires à la rédaction du rapport du plan d'échantillonnage ainsi que du rapport du Bilan annuel 2022.

B) SERVICE D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE

résolution no 2021-12-407

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de service de Nordik'eau, relative aux analyses de l'eau potable du réseau municipal pour l'année 2022, au montant de 7 365,25\$ plus taxes.

C) RAPPORT STRATÉGIE D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

résolution no. 2021-12-408

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de service de Nordik'eau inc., experts techniques en gestion de l'eau au montant de 2 600\$ plus taxes, afin d'accompagner la Municipalité dans les tâches définies par le MAMH, quant au rapport annuel, de la gestion de l'eau potable dans le projet de la « Stratégie québécoise d'économie d'eau potable ».

Advenant des ajouts de tâches, le coût est de 90\$/heure, 0,60\$/km ainsi +15% du prix coûtant sur dépenses si applicables.

20-ACHAT ET INSTALLATION CHAMBRE DÉBITMÈTRE

ATTENDU QUE la ville souhaite respecter ses engagements en matière de consommation de l'eau potable;

ATTENDU QUE la ville souhaite comptabiliser les volumes du secteur de loisirs.

résolution no 2021-12-409

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de Compteurs d'eau du Québec (CDEQD), pour l'achat et l'installation d'une chambre de débitmètre près de de la rue Cohen ainsi que les accessoires nécessaires, au coût de 6 100\$ plus taxes.

21-MISE À JOUR LICENCE MULTIPLI-CITÉ/VILLE SAINT-GABRIEL

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel doit procéder à la mise à jour de la licence Multipli-Cité due à l'intégration des données de consommation des stations de débitmètre de la Municipalité.

ATTENDU QUE cette mise à jour répond aux exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-12-410

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'offre de service de l'entreprise Automatisation JRT inc. au montant de 7 787,34 plus taxes pour la mise à jour de la licence Multipli-Cité et la main-d'œuvre informatique. Les coûts seront partagés à parts égales entre la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la ville de Saint-Gabriel.

22-APPUI AU RÈGLEMENT 679-21 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Barthélemy demande l'adoption du règlement 679-21, visant à interdire la circulation de camions et véhicules-outils sur le chemin St-Edmond et le chemin de la Chapelle.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports exige une résolution d'appui des municipalités limitrophes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a pris connaissance du règlement 679-21 de la Municipalité de Saint-Barthélemy.

résolution no. 2021-12-411

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'appuyer l'initiative du conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy à l'effet d'interdire la circulation de camions et de véhicules-outils sur le chemin St-Edmond et le chemin de la Chapelle.

23-DÉNEIGEMENT 5061, CHEMIN DU LAC

résolution no. 2021-12-412

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder à « Exc. Guy Desrosiers », le contrat de déneigement situé au 5031, chemin du Lac pour la prochaine saison 2021-2022, au coût de 350\$ plus taxes.

24- FORMATION ADMQ – PL 49

résolution no 2021-12-413

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner l'inscription de Mme Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière à la formation sur le projet de Loi 49 auprès de l'ADMQ, au coût de 125\$ plus taxes.

25- ABONNEMENT QUÉBEC MUNICIPAL

résolution no. 2021-12-414

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon renouvelle l'abonnement annuel auprès de Québec municipal du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 au montant de 540\$ plus taxes.

26-AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME DE CADETS DE LA SURETÉ DU QUÉBEC

résolution no 2021-12-415

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le maire, M. Mario Frigon, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la fourniture de service de cadets, dans le cadre du Programme de cadets de la Sureté du Québec 2022;

QU'un déboursé de 2 500\$ soit autorisé pour la conclusion de cette entente de partenariat.

27-AIDE FINANCIÈRE AUX DIFFÉRENTES DEMANDES D'ACTIVITÉS SPORTIVES RELATIVES À LA POLITIQUE DE LA MUNICIPALITÉ

résolution no. 2021-12-416

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le paiement de l'aide financière accordée selon la Politique de contribution financière aux activités sportives destinées aux 17 ans et moins et représentant 35% des coûts d'inscription des participants pour l'année 2021, tel que décrit à la reddition de compte déposée aux archives totalisant un montant total de 565,19\$.

28-REMBOURSEMENT DE FRAIS À L'ACHAT D'UN BAC RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-12-417

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le paiement de la contribution de l'aide financière accordée selon la résolution 2021-04-137, représentant 25\$ par adresse civique de son territoire pour l'année 2021, tel que décrit à la reddition de compte déposée aux archives totalisant un montant total de 50,00\$.

29-ÉVÉNEMENT « LES FLOCONNADES » : AIDE FINANCIÈRE

résolution no 2021-12-418

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer à payer sa part des coûts de l'événement ainsi qu'une bonification supplémentaire pour combler une partie des frais reliés aux matériels et ressources humaines desservis par la Ville de Saint-Gabriel, pour au montant de 3 250\$, à la Fête : « Les Floconnades », organisée par le service des loisirs en février 2022.

30-NOUVEAUX HORIZONS

résolution no. 2021-12-419

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser Maxine Fournier, directrice des loisirs sportifs et culturels, dans le dossier du sentier récréatif, afin de présenter une demande d'aide financière auprès du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

31-CARTES DE NOËL

résolution no. 2021-12-420

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner la dépense approximative de 200\$ de l'achat de cartes de Noël pour remettre aux résidences de personnes âgées. Les coûts seront appropriés à l'aide financière de la COVID-19.

32-CTB-TV : SOUHAITS DU TEMPS DES FÊTES 2021

résolution no 2021-12-421

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de participer à un enregistrement de souhaits du Temps de Fêtes à la population, au studio de CTB-TV, au coût de 100\$ plus taxes.

33-TRAVAIL DE RUE SECTEUR BRANDON

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'implique financièrement déjà depuis la mise en place d'un service de travailleur de rue en 2008;

ATTENDU QUE les ressources financières sont difficiles à obtenir pour la continuité du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon désire continuer son implication au projet afin d'apporter une attention particulière aux gens en détresse;

ATTENDU QUE « Travail de rue Brandon », organisme à but non lucratif désire continuer le travail déjà entrepris dans Brandon;

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-12-422

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon désire continuer à s'impliquer et ainsi accorder une contribution financière au montant de 5 000\$ par année sur une période récurrente de 4 ans, soit 2022 à 2025 inclusivement.

34-COMITÉ SOCIAL DE L'ÉCOLE SECONDAIRE BERMON : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

résolution no. 2021-12-423

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la location du boulodrome du centre multifonctionnel Desjardins du Nord de Lanaudière au comité social de l'école secondaire Bermon représentant un montant de 175\$.

35- TARTAN CERCLE DES FERMÈRES

résolution no. 2021-12-424

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière au montant approximatif de 650\$ à l'organisme du Cercle des Fermières de St-Gabriel pour la création d'un tartan à l'image de l'armoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

36-COTISATION ANNUELLE TOURISME LANAUDIÈRE

résolution no 2021-12-425

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adhérer à Tourisme Lanaudière au coût de 350,67 taxes incluses pour l'année 2022.

CORRESPONDANCE

Période de questions des membres du conseil et du public :

La séance est levée à 20 h 03

Mario Frigon
Maire

Stéphanie Marier. *dma*
Directrice générale et Greffière-trésorière,

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Frigon